

*L'ajournement*

vue du 28 décembre qu'on ne fera jamais banqueroute au gouvernement parce qu'il n'a qu'à imprimer ou emprunter plus d'argent. Quelle idée aberrante on se fait de l'économie de notre pays, monsieur l'Orateur! Du train où il va, il n'y a pas de doute que le gouvernement nous mène à la banqueroute, mais il ne sait peut-être pas où nous devrions nous adresser.

Le troisième élément de l'offensive ne semble pas rallier beaucoup d'appui. Pour ne prendre qu'un exemple, monsieur l'Orateur, dans quelle mesure l'attitude de «oui, non, peut-être» de la Commission de lutte contre l'inflation a-t-elle amélioré les relations ouvrières-patronales? Je pourrais encore longuement parler des échecs de la prétendue offensive contre l'inflation, mais je veux plutôt décrire en détail le climat que le gouvernement a créé autour de ce programme.

**Mme Holt:** Le public aime ce programme.

**M. Stevens:** Je pense qu'au lieu de l'aimer, le public est déconcerté. On reconnaît généralement qu'il faut faire quelque chose au sujet de l'inflation. On reconnaît aussi, cependant, que peu d'autres fois dans l'histoire la population a-t-elle senti à ce point la présence du gouvernement dans leur vie. On entend souvent dire: «Un gouvernement qui est partout à la fois doit certes pouvoir faire quelque chose». La population se demande certes pourquoi le gouvernement ne fait pas quelque chose au sujet de l'inflation.

Le gouvernement—et j'entends à tous les paliers—est censé dépenser plus de 40 p. 100 du produit national brut en 1976—un chiffre renversant. Qui peut ne pas être conscient de l'omniprésence du gouvernement, et qui pourrait ne pas être porté à croire que cette omniprésence devrait être «omnicompétente»?

**LA MOTION D'AJOURNEMENT**

[Traduction]

**QUESTIONS À DÉBATTRE**

**M. l'Orateur adjoint:** Je dois, en conformité de l'article 40 du Règlement, interrompre le député et informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de New Westminster (M. Leggatt)—Les approvisionnements et services—La commande d'avions Lockheed—Le refus de financement remboursable à brève échéance—L'opportunité de l'achat d'avions canadiens; le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro)—L'administration de la justice—Le motif du refus du premier ministre d'ordonner la tenue d'une enquête publique; le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall)—La défense nationale—La fermeture de bases militaires—Demande d'énumération des endroits touchés et d'exposé de l'incidence sur les opérations de sauvetage.

[Français]

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.

[Traduction]

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je reconnais que l'intérêt que nous portons au bill qui doit être étudié au cours de la prochaine heure, est d'ordre négatif; toutefois, en vue de

[M. Stevens.]

permettre à la Chambre de poursuivre l'étude du bill C-89, je propose que pour aujourd'hui l'heure consacrée aux initiatives parlementaires soit annulée et que nous poursuivions l'étude de la mesure dont nous avons été saisis.

● (1700)

**M. Blais:** A propos du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je trouve que, étant donné l'importance et l'urgence de ce projet de loi, et du fait que le ministre espère bien pouvoir le faire adopter aujourd'hui, nous accepterions de laisser de côté l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire afin de poursuivre ce débat.

**M. Paproski:** Monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse, aucune disposition n'a été prise à cet égard.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur, nous n'accepterons certainement pas.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Apparemment, la Chambre ne consent pas à poursuivre le débat; nous passons donc à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.

**BILLS PRIVÉS**

[Traduction]

**LA BANQUE CONTINENTALE DU CANADA**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 11 mars, du bill S-30, tendant à constituer en corporation la Banque Continentale du Canada, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec des propositions d'amendement.

**M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, jeudi dernier, j'avais à peine commencé à parler du bill à l'étude, soit le bill S-30, qui tend à changer IAC, l'Industrial Acceptance Corporation, en une banque appelée Banque Continentale du Canada. Nous, les néo-démocrates, sommes opposés à ce que l'IAC se transforme ainsi car, en vertu du bill dont nous sommes saisis, la compagnie aspire à un certain nombre d'exemptions à la loi sur les banques. Nous considérons cela comme extrêmement irrégulier en la circonstance, surtout si l'on songe à la raison pour laquelle cette loi a été votée et au fait qu'elle doit être modifiée dans environ un an. Nous trouvons tout à fait extraordinaire que cette compagnie de finance essaie par ce biais de se faire constituer en banque.

Le bill a d'abord été présenté au Sénat où il a, me semble-t-il, été examiné assez rapidement. La Chambre en est maintenant saisie et nous devons lui faire subir un examen très minutieux tant qu'il sera ici. Nous avons proposé certains amendements et je voudrais maintenant faire un bref exposé de la situation. Je vais parler de celui qui nous intéresse présentement. Rappelons-nous que l'IAC est la plus grande compagnie de finance et de prêt au consommateur du Canada. En 1974, ses ressources s'élevaient à 2.04 milliards. Elle est propriétaire de Niagara Finance et d'un nombre de sociétés immobilières et de compagnies d'assurances. Elle est prospère. Ses bénéfices en 1974 ont été de 23 millions et en 1975 de 30 millions, soit une augmentation de 30 p. 100 en un an.